Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

E - ANNEXES

E-1 Servitudes d'utilité publique

E-1-1 Liste des servitudes

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Mise à jour n°9 par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 17/09/2026

RENNES MÉTROPOLE

Sommaire

Liste

Annexe 1 : Liste des réseaux de transport très haute tension (HTB)

Annexe 2 : Liste des servitudes des centres de réception radio électriques contre les perturbations électromagnétiques (PT1)

Annexe 3 : Liste des servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles (PT2)

Liste

Symbole	Intitulé de la servitude	Législation	Acte d'institution	Observations	Services à consulter
A 4	Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	Code de l'Environnement notamment Art L.221-7 et L.213-10 Code Rural Art L.151-36 à L.151-40 Décret n°2005-115 du 07.02.2005	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département	DDTM
A 5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Loi n°62.904 du 04.08.1962 Décret n°64.153 du 15.02.1964	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au PLU faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers.		Eau potable : Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) SMG 35 (Syndicat Mixte de Gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine) Assainissement : Rennes Métropole
	Établissement d'une servitude administrative de passage d'une canalisation publique d'eau potable sur terrain privé sur les communes de Le Rheu, Chavagne, Mordelles	Code rural et de la pêche maritime notamment articles L.152-1, L.152-2, R.152-1 à R.152-15	Arrêté préfectoral du 23.03.2020	Le Rheu, Chavagne, Mordelles	Eau potable : Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	Loi du 31.12.1913 Loi n°2016-925 du 07.07.2016 Art. L.621-30 à L.621-32 du Code du patrimoine	Voir liste des monuments historiques (Annexe E-1.6)		DRAC/Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
AC 2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels	Loi du 02.05.1930 Loi n°2016-925 du 07.07.2016	Voir liste des sites protégés (Annexe E-1.6)		DRAC/Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
AC4	Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)	Loi n°2010-788 du 12/07/10 Loi n°2016-925 du 07.07.2016	Bécherel (AVAP) Rennes (PSMV) (Voir annexe E-1.12)		DRAC/Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
AS 1	Servitudes de protection des captages d'alimentation en eau potable	Loi n°64.1245 du 16.12.1964 Décret n°61.859 du 01.08.1961 modifié par décret n°67.1093 du 15.12.1967 Circulaire du 10.12.1968	Voir liste et arrêtés (annexe E-1.9)		- Collectivité Eau du Bassin Rennais - Préfet - SMG35 - SPIR
EL 3	Servitudes de halage et de marchepied	Articles 6, 5, 16 et 28 du Code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Article L.235-9 du Code Rural			

Symbole	Intitulé de la servitude	Législation	Acte d'institution	Observations	Services à consulter
EL 7	Servitudes d'alignement	Edit de 1607 confirmé par arrêté du Conseil du Roi du 27.02.1765 Décret n°62.1245 du 20.10.1962 (routes nationales) Décret du 25.10.1938 modifié par décret n°61.231 du 06.03.1961 (chemins départementaux) Décret n°64.262 du 14.03.1964, chapitre III (voies communales)	Voir annexe E-1.5		Rennes Métropole Service foncier 4 avenue Henri Fréville CS 93111 35031 Rennes cedex Tel : 02 23 62 23 00
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès le long des routes ayant le statut d'autoroute, de voie express ou de déviation d'agglomération	Code de la voirie routière Loi du 03.01.1969 Décret du 18.08.1970 Décret du 19.08.1986			D.I.R.O
I1	Servitude relative au transport des hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression	Article R.555-30-1 du code de l'environnement	Décret 59.645 du 16/05/1959	Oléoduc Donges/Vern-sur-Seiche	DREAL RAFFINERIE TOTAL-Service AGT- Plateforme de Donges CS 9005-44480 Donges
			Arrêté préfectoral du 06/02/2018	Communes concernées : Bourgbarré, Laillé, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Saint-Erblon, Vern-sur-Seiche	DREAL RAFFINERIE TOTAL-Service AGT- Plateforme de Donges CS 9005-44480 Donges
I3 **I3**	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz et de distribution de gaz Servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé	Loi du 15.06.1906 modifiée (art.12) Loi du 08.04.1946 modifiée (art.35) Ordonnance du 23.10.1958 Décrets des 06.10.1967 et 11.06.1970 modifié et du 15.10.1985	DUP du 07/07/1985 D.U.P. arrêté ministériel du 09.10.1962 : accord amiable ou arrêté préfectoral Arrêtés préfectoraux du 19.01.2017	Canalisation de transport de gaz Voir plans E-1.2 Voir arrêtés isolement gaz E-1.10	- GRTgaz Direction des Opérations Pôle Exploitation Centre Atlantique DMDTT Service travaux tiers et urbanisme 62 rue de la Brigade RAC ZI Rabion/ 16023 Angoulême Cedex - GRTgaz 6, rue Raoul Nordling 92270 BOIS-COLOMBE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15.06.1906 modifiée Loi du 08.04.1946 (art.35) Ordonnance du 23.10.1958 Décret du 06.10.1967 Décret du 11.06.1970 modifié	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967, ou arrêté préfectoral en application du décret du 11.06.1970	Réseau de transport très haute tension - HTB (voir liste en annexe 1)	RTE Groupe Maintenance Réseaux Bretagne ZA de Kerourvois Sud 29556 QUIMPER
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Loi du 15.07.1845 Décret du 22.03.1942 Loi n°66-1066 du 31.12.1966	Article 6 du décret du 30.10.1935	Lignes : - Paris à Brest - Saint-Malo à Saint-Servan - Châteaubriant à Rennes - Rennes à Redon Voir annexe E-1.11	S.N.C.F Immobilier Direction Immobilière Territoriale Ouest 15, Boulevard Stalingrad 44000 NANTES

Symbole	Intitulé de la servitude	Législation	Acte d'institution	Observations	Services à consulter
T4 / T5	Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome Rennes Saint-Jacques de La Lande	Code des Transports : Articles L6372-8 Code de l'Aviation Civile : Articles L.281-1 et R.241-1 à R.234-3	Arrêté ministériel du 07.02.2022	Protection contre les obstacles des aéronefs en évolution autour de l'aérodrome	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS CEDEX
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Code des Transport Articles L.6352-1 Code de l'Urbanisme Articles L.126-1 et R.126-1	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	S'applique sur l'ensemble du territoire de Rennes Métropole en dehors des secteurs concernés par les servitudes T4 et T5	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS CEDEX
T8	Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage	Code des Postes et Télécommunications (articles L 54 à L 64 et R 21 à R 43)	Décrets des 10.09.1993 et 17.12.1993	Aérodrome de Rennes-Saint-Jacques de la Lande	
PM1	Servitude de Plan de Prévention du Risque inondation	Art. 40-1 de la loi du 22.07.1987 Décret 95.1089 du 05.10.1995	Voir annexe E-1.7		DDTM
PM2	Servitude relative aux installations classées pour la protection de l'environnement	Articles L515-8 à L515-12 du Code de l'Environnement	Arrêté préfectoral du 18/12/2015	SARL Les Bambous 208 route de Lorient à Rennes	DREAL
PM3	Plan de Prévention des Risques Technologiques	Articles L515-15 à L525-16 du Code de l'Environnement Décret N°2005-1130 du 07.09.2005 Articles R515-39 à R515-50 du Code de l'Environnement	Arrêté préfectoral du 22.11.2013 Arrêté préfectoral du 20.12.2010 Arrêté préfectoral du 20.12.2010 Voir annexe E-1.6	- TOTAL-ANTARGAZ à Vern-sur-Seiche - QUARON-TRIADIS à Saint-Jacques de la Lande - LESEUR DE SANGOSSE à L'Hermitage-Mordelles	DDTM/DREAL
PT1	Voir annexe 2 de la liste				
PT2	Voir annexe 3 de la liste				
PT3	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'État	Loi n°52-223 du 27.02.1952 Décrets n°62-273, 274, 275 du 12.03.1962 Code des Postes et des Télécommunications : Articles L.46 à L.53, L.66 à L.71, R.43 et D.407 à D.411.1	Conventions de servitudes et arrêtés préfectoraux		Orange Pôle Nantes DICT

Annexe 1 : Liste des réseaux de transport très haute tension (HTB)

Réseaux de transport très haute tension (HTB)	Communes concernées
Liaison 400KV n° 1 Domloup-Louisfert	Corps-Nuds, Nouvoitou
Liaison 400KV n° 1 Domloup-Plaine haute	Acigné, Betton, Cesson-Sévigné, La Chapelle-des-Fougeretz, Gévezé, Romillé, Rennes, Saint-Grégoire, Thorigné-Fouillard
Liaison 400KV n° 2 Domloup-Louisfert (poste F)	Corps-Nuds, Nouvoitou
Liaison 225KV n° 1 Belle-Epine-Domloup	Cesson-Sévigné, Pacé, Rennes, Saint-Grégoire, Vezin-le-Coquet
Liaison 225KV n° 1 Belle-Epine-Rance-Poste	Gévezé, Pacé, Vezin-le-Coquet
Liaison 225KV n° 1 Belle-Epine-Rennes	Rennes, Vezin-le-Coquet
Liaison 225KV n° 1 Domloup-Morihan	Bourgbarré, Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, Vern-sur-Seiche
Liaison 225KV n° 2 Belle-Epine-Domloup-St-Laurent	Cesson-Sévigné, Pacé, Rennes, Saint-Grégoire, Vezin-le-Coquet
Liaison 225KV n° 2 Belle-Epine-Rennes	Rennes, Vezin-Le-Coquet
Liaison 90KV n° 1 Belle-Epine-Bruz-Janais (la)	Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Vezin-le-Coquet, Bruz, Le Rheu
Liaison 90KV n° 1 Belle-Epine-Cruel (le)	La Chapelle-des-Fougeretz, Montgermont, Pacé, Saint-Grégoire, Vezin-le-Coquet
Liaison 90KV n° 1 Belle-Epine-Guer-Plelan	Chavagne, Mordelles, Le Rheu, Vezin-le-Coquet
Liaison 90KV n° 1 Belle-Epine-Hermitage	Pacé, Le Rheu, Vezin-le-Coquet, L'Hermitage
Liaison 90KV n° 1 Belle-Epine-Janais (la)	Bruz, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Le Rheu, Vezin-le-Coquet
Liaison 90KV n° 1 Belle-Epine-Montfort	La Chapelle-Thouarault, Pacé, Saint-Gilles, Vezin-le-Coquet
Liaison 90KV n° 1 Belle-Epine-Servigne	Rennes, Vezin-le-Coquet
Liaison 90KV n° 1 Belle-Epine-Talus (les)	Rennes, Pacé, Vezin-le-Coquet
Liaison 90KV n° 1 Bruz-Morihan	Bruz, Laillé, Orgères
Liaison 90KV n° 1 Bruz-Janais (la)-Morihan	Bruz
Liaison 90KV n° 1 Cesson (client)-Domloup	Cesson-Sévigné
Liaison 90KV n° 2 Cesson (client)-Domloup	Cesson-Sévigné
Liaison 90KV n° 3 Cesson (client)-Domloup	Cesson-Sévigné
Liaison 90KV n° 1 Cruel (le)-Gosne	Chevaigné
Liaison 90KV n° 1 Domloup-St-Laurent-Servon-Talus (les)	Acigné, Cesson-Sévigné, Rennes, Saint-Grégoire, Thorigné-Fouillard
Liaison 90KV n° 1 Domloup-Vern	Cesson-Sévigné, Chantepie, Vern-sur-Seiche
Liaison 90KV n° 1 Domloup-Vitré	Brécé
Liaison 90KV n° 1 Janais (la)-Noyal	Chartres-de-Bretagne, Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Liaison 90KV n° 1 Noyal-Vern	Chantepie, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Vern-sur-Seiche
Liaison 90KV n° 2 Belle-Epine-Cruel (le)	La Chapelle-des-Fougeretz, Montgermont, Pacé, Saint-Grégoire, Vezin-le-Coquet
Liaison 90KV n° 2 Belle-Epine-Montfort	Clayes, Pacé, Saint-Gilles, Vezin-le-Coquet
Liaison 90KV n° 2 Domloup-Servon	Brécé
Poste de transformation d'énergie électrique 225 KV, Belle Epine	Vezin-le-Coquet
Poste de transformation d'énergie électrique 225 KV, Rennes	Rennes
Poste de transformation d'énergie électrique 225 KV, St Laurent	Rennes
Poste de transformation d'énergie électrique 90 KV, Bruz	Bruz

Réseaux de transport très haute tension (HTB)	Communes concernées
Poste de transformation d'énergie électrique 90 KV, Cesson (SNCF)	Cesson-Sévigné
Poste de transformation d'énergie électrique 90 KV, Hermitage	L'Hermitage
Poste de transformation d'énergie électrique 90 KV, la Janais	Chartres-de-Bretagne
Poste de transformation d'énergie électrique 90 KV, les Talus	Rennes
Poste de transformation d'énergie électrique 90 KV, Noyal	Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Poste de transformation d'énergie électrique 90 KV, Vern	Vern-sur-Seiche
Poste de transformation d'énergie électrique 90 KV, Tizé	Thorigné-Fouillard

Annexe 2 : Liste des servitudes des centres de réception radio électriques contre les perturbations électromagnétiques (PT1)

N°AFR de la servitude	Acte d'institution	Station concernée	Objet R = rayon F = faisceau	Commune concernée	Service à consulter
6117	Décret du 21/10/1976	Bruz le Rocher/Bruz Tour Celar	Zone de garde de 1000m (R) Zone de protection de 3000m (R)	Bruz, Laillé, Pont-Péan	État-Major de Zone de Défense de Rennes
6131	Décret du 11/10/1999	Bruz- Établissement Ingénieur Général Wiltz ERGM	Zone de garde de 500m (R) Zone de protection de 1500m (R)	Bruz	
6157	Décret du 27/01/1961	Saint-Pern	Non renseigné		SGAMI Sud-Ouest
6255	Décret n° EQUA9301470D du 17/12/1993	Saint Jacques de la Lande aéroport	Zone de garde de 1000m (R) Zone de protection de 1000m (R)	Chartres-de-Bretagne, Saint-Jacques-de-la-Lande	DGAC/SNIA
13018	Décret n°DEFS9901924D du 21/10/1999	Cesson Sévigné - Leschi	Zone de garde de 500m (R) Zone de protection de 1500m (R)	Cesson-Sévigné, Rennes	État Major de Zone de Défense de Rennes
27422	Décret n°DEFD8901835D du 22/09/1989	Rennes - quartier Margueritte	Zone de garde de 500m (R) Zone de protection de 1500m (R)	Rennes Saint-Jacques de la Lande	
28249	Décret n° IOCG1117541D du 19/09/2011	Cesson-Sévigné Bel Air	Zone de garde de 500m (R) Zone de protection de 1000m (R)	Cesson-Sévigné, Rennes	SGAMI Ouest
28251	Décret n° IOCG1117541D du 19/09/2011	Rennes Martenot	Zone de garde de 500m (rayon) Zone de protection de 1000m (R)	Rennes	SGAMI Ouest
28263	Décret n° IOCG1117541D du 19/09/2011	Saint-Jacques de la Lande Pilate	Zone de garde de 500m (R) Zone de protection de 1000m (R)	Rennes, Saint-Jacques de la Lande	SGAMI Ouest
28265	Décret n° IOCG1117541D du 19/09/2011	Rennes 22 Bd de la TA	Zone de garde de 500m (R) Zone de protection de 1000m (R)	Rennes	SGAMI Ouest
28323	Décret n° IOCG1117541D du 19/09/2011	Rennes Préfecture	Zone de garde de 500m (R) Zone de protection de 1000m (R))	Rennes, Saint Grégoire	SGAMI Ouest

Annexe 3 : Liste des servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles (PT2)

N°AFR de la servitude	Acte d'institution	Station ou faisceau concerné (e)	Objet R = Rayon F = Faisceau	Commune concernée	Service à consulter
6116	Décret du 22/11/1974	Bruz Le Rocher/Tour Celar	Zone primaire de dégagement de 400m (R) Zone secondaire de dégagement de 2000m (R)	Bruz, Laillé	État-Major de Zone de Défense de Rennes
6130	Décret du 15/09/1999	Bruz - Établissement Ingénieur Général Wiltz/ERGM	Zone secondaire de dégagement de 1000m (R) entre les azimuts 27° et 43°	Bruz	État-Major de Zone de Défense de Rennes
6256	Décret du 01/04/1965	Vern-sur-Seiche radiobalise	Zone primaire de dégagement R= 400m	Vern-sur-Seiche	DGAC
6254	Décret n° EQUA9301265D du 10/09/1993	Saint-Jacques aéroport	Zone primaire (divers périmètres) Zone secondaire de 2000m (F)	Cesson-Sévigné, Rennes	DGAC
13017	Décret n° DEFS9901923D du 5/10/1999	Centre d'émission de Cesson- Sévigné - Quartier Leschi	Zone secondaire de dégagement de 1000m (entre les azimuts 163° et 234°)	Cesson-Sévigné, Rennes	État-Major de Zone de Défense de Rennes
13020 LH	Décret du 13/01/2000	FH de Cesson- Sévigné (Quartier Leschi) à Janzé (Bellevue)	Zone spéciale de dégagement de 200m (F)	Cesson-Sévigné Chantepie, Corps-Nuds Nouvoitou, Saint-Armel Vern-sur-Seiche	État-Major de Zone de Défense de Rennes
25749 LH	Décret n°DEFD9001431D du 14/05/1990	FH allant de Beignon (Coetquidan) à Rennes (Margueritte)	Zone spéciale de dégagement de L = 200m (F)	Chavagne, Mordelles Rennes, Saint-Jacques de la Lande	État-Major de Zone de Défense de Rennes
27424	Décret n° DEFD9001149D du 27/02/1990	Rennes - quartier Margueritte	Zone primaire de dégagement de 200m (R) Zone secondaire de dégagement de 500m (R)	Rennes	État-Major de Zone de Défense de Rennes
27428 LH	Décret n° DEFS9901988D du 27/10/1999	FH de Rennes (Margueritte) à Cesson-Sévigné (Leschi)	Zone spéciale de dégagement de 100m (F)	Rennes	État-Major de Zone de Défense de Rennes
27430 LH	Décret n° DEFS9902237D du 11/01/2000	FH de Bruz (Établissement ingénieur Général Wiltz)/ERGM à Rennes (Quartier Margueritte)	Zone spéciale de dégagement de 50m (F)	Bruz, Chartres-de-Bretagne Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Rennes Saint-Jacques de la Lande	État-Major de Zone de Défense de Rennes
28253	Décret n°IOCG1117701D du 19/09/2011	Rennes Préfecture	Zone secondaire 106x400m	Rennes	SGAMI Ouest
28253	Décret n°IOCG1117701D du 19/09/2011	Rennes Martenot	Zone secondaire 106x500m	Rennes	SGAMI Ouest

N°AFR de la servitude	Acte d'institution	Station ou faisceau concerné (e)	Objet R = Rayon F = Faisceau	Commune concernée	Service à consulter
28257 LH	Décret n°IOCG1117701D du 19/09/2011	Cesson-Sévigné Bel Air à Paimpont carrefour du Rox	Zone spéciale de dégagement de L = 133m (F)	Non renseigné	SGAMI Ouest
28325	Décret n°IOCG1117701D du 19/09/2011	Rennes Préfecture	Zone secondaire 106x500m	Non renseigné	SGAMI Ouest
28327 LH	Décret n°IOCG1117701D du 19/09/2011	Rennes Préfecture à Cesson-Sévigné Bel Air	Zone spéciale de dégagement de L = 106m (F)	Non renseigné	SGAMI Ouest
28329 LH	Décret n°IOCG1117701D du 19/09/2011	Rennes Préfecture à Rennes Martenot	Zone spéciale de dégagement de L = 106m (F)	Non renseigné	SGAMI Ouest
29326 LH	Décret du 30/11/2012	PT2 FH relais hertzien Beignon (Camp de Coetquidan) – relais hertzien Saint-Aubin du Cormier (Caserne général Lemonnier)	Zone spéciale de dégagement de L= 250m (F) Servitude contre les obstacles	L'Hermitage, Montgermont Mordelles, Pacé, Rennes, Le Rheu Saint-Grégoire, Vezin-le-Coquet	État-Major de Zone de Défense de Rennes
29772 LH	Décret n°DEFD1304737D du 05/03/2013	FH relais hertzien Rennes – relais hertzien Janzé	Zone spéciale de dégagement de L = 200m (F) Servitude contre les obstacles	Bourgbarré, Corps-Nuds Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Rennes Saint-Erblon, Vern-sur-Seiche	État-Major de Zone de Défense de Rennes

Adresse des services à consulter pour les servitudes PT1, PT2, PT2 LH

Nom du service	Adresse	Code Postal	Ville
Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) /Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) - Département Ouest	Zone aéroportuaire CS 14321	44343	BOUGUENAIS Cedex
État-Major de Zone de Défense de Rennes - Division Soutien Expertise Bureau Stationnement Infrastructure	Quartier Margueritte – BP 20	35998	RENNES CEDEX 9
Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest (DSAC/O)		29490	GUIPAVAS
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) – Sud-Ouest	89, Cours Dupré de Saint-Maur	33028	BORDEAUX CEDEX
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) – Ouest	28, rue de la Pilate – CS 40725	35207	RENNES CEDEX 2
Agence Nationale des Fréquences - ANFR/DGNF/SIS		29238	BREST CEDEX 3